

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2016

Le 14 mars 2016, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOSSON, Maire.

Etaient présents : 17 membres : Alain BOSSON, Emmanuelle LEBEURRE, Eric MICHEL, Anny MARTIN, Philippe ZABE, Monique BOSSON, Emilie BAUD, Jérôme BROUGNES, Laurence DERAME, Hervé HADAMAR, Kristine KASTRATI, Axel LEBEURRE, Gilles LEMARCHAND, Raphaële MICHEL, Odile MORIAUD, Eric OUVRARD, Nicolas TEREINS.

Absents : 2 membres : Xavier DUPIN, Patrizia PINNA (procuration à Eric MICHEL).

Date de la convocation : 08 mars 2016.

Secrétaire de séance : Emilie BAUD.

APPROBATION DE COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2016.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Emilie BAUD est désignée Secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET COMPTE DE GESTION 2015

Sous la présidence de Monsieur Philippe ZABE, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2015, qui s'établit ainsi :

❖ **Section de fonctionnement :**

Les dépenses réalisées en 2015 s'élèvent à 1.950.667,58 € et les recettes à 2.633.913,97 €, avec le report de 2014, soit un excédent de clôture de 683.246,39 €.

❖ **Section d'investissement :**

Les dépenses réalisées en 2015 s'élèvent à 1.532.055,18 €, et les recettes à 2.211.199,98 €, avec le report de 2014, soit un excédent de clôture de 679.144,80 €.

Le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

Hors de la présence de Monsieur Alain BOSSON, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins trois abstentions :

- **approuve** le Compte Administratif 2015 et **constate** sa conformité avec le Compte de Gestion 2015.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

Suite à l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2015, conforme au Compte de Gestion de l'exercice 2015, il est proposé d'affecter au Budget Primitif de l'exercice 2016, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- * Affectation de l'excédent de fonctionnement :
 - report en fonctionnement (compte 002) = 33.246,39 €
 - excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) = 650.000 €
- * Affectation de l'excédent d'investissement :
 - report en investissement (compte 001) = 679.144,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **affecte** les résultats de l'exercice 2015 de la façon suivante :
 - * Affectation de l'excédent de fonctionnement :
 - report en fonctionnement (compte 002) = 33.246,39 €
 - excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) = 650.000 €
 - * Affectation de l'excédent d'investissement :
 - report en investissement (compte 001) = 679.144,80 €

VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de fixer les taux applicables aux taxes communales pour l'exercice 2016 à :

- Taxe d'habitation =	10,75 %
- Taxe foncière bâti =	13,20 %
- Taxe foncière non bâti =	42,00 %

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

- Fonctionnement :

Le montant de la section de fonctionnement passe de 2.501.810 € en 2015 à 2.421.760 € en 2016, soit une baisse de 3,20 %.

Les principales dépenses pour l'exercice 2016 restent les charges de personnel et les charges à caractère général. Quant aux recettes, elles proviennent principalement des impôts et taxes, ainsi que des dotations de l'Etat et des fonds genevois.

- Investissement :

La somme de la section d'investissement baisse de 8,21 %, passant de 2.837.480 € en 2015 à 2.604.384 € en 2016.

Le principal programme d'investissement est la fin de la phase II de l'aménagement de la traversée du Chef-lieu.

Les recettes sont essentiellement constituées de l'excédent d'investissement de l'exercice 2015, des subventions et des dotations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Budget Primitif 2016.

SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **vote** la subvention communale suivante :

- C.C.A.S. : 16.500 €

DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Plusieurs projets inscrits dans le Budget Primitif 2016 peuvent être éligibles au Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT), institué par le Conseil Départemental.

Pour être recevables, les demandes doivent comporter une délibération de la collectivité qui l'engage dans les projets concernés.

Aussi, il est proposé d'accepter les projets suivants :

- Renforcement de la signalisation des passages piéton de la douane de Veyrier et de la « Maison Blanche », pour un montant de 8.350 € H.T.
- Motorisation et commande à distance du portail du Groupe Scolaire, pour un montant estimé à 18.470 € H.T.
- Etanchéité du toit du Groupe Scolaire, pour un montant estimé à 16.650 € H.T.
- Arrosage automatique du terrain de football, pour un montant estimé à 13.086 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** que la commune s'engage à réaliser les projets présentés ci-dessus,

- **sollicite** un aide financière du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) pour l'année 2016,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

MODIFICATION DES CHARGES LOCATIVES DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Il est proposé de mettre à jour le montant mensuel des provisions pour charges de chauffage des logements communaux de 89 m² et de 49 m² situés dans le bâtiment de l'ancienne école du Chef-lieu, au vu de la consommation réelle constatée pour ces appartements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la réactualisation des provisions mensuelles pour charges de chauffage des logements communaux de 89 m² et de 49 m² situés dans le bâtiment de l'ancienne école du Chef-lieu,
- **fixe** le nouveau montant mensuel de ces provisions pour charges locatives à compter du 01 avril 2016 à 70 € pour le logement communal de 89 m², et à 40 € pour le logement communal de 49 m².

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL - « CROIX BLANCHE »

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention de mise à disposition du local situé au rez-de-chaussée de l'ancienne école du Pas de l'Echelle à l'association « Association Secouristes Français Croix Blanche Etrembières – Vallée de l'Arve ».

Cette mise à disposition comporterait, pour usage exclusif, un local équipé de mobilier, un coin cuisine et des toilettes.

Elle débiterait à compter du 01 avril 2016, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Cette mise à disposition serait réalisée à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la convention de mise à disposition d'un local communal à l'association « Association Secouristes Français Croix Blanche Etrembières – Vallée de l'Arve »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

LOCATION DU LOCAL DE PERMANENCE PARAMEDICALE AUX « BLEUETS »

Suite au départ de l'infirmière qui loue actuellement le local de permanence paramédicale située au rez-de-chaussée de la résidence « Les Bleuets », il est proposé de louer ce local à deux personnes dont l'activité est l'hypnose thérapeutique, sur la base d'un projet de « bail professionnel dérogatoire », prévoyant notamment les éléments suivants :

- la durée serait de 2 ans, à compter du 01 septembre 2016.
- le loyer mensuel hors charges et hors taxes serait de 450 €, consommation d'eau comprise. Il serait révisable le 01 septembre de chaque année sur la base de l'indice du coût de la construction, publiée par l'I.N.S.E.E.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de « bail professionnel dérogatoire » pour la location du local de permanence paramédicale de la résidence « Les Bleuets » à deux personnes pratiquant l'hypnose thérapeutique, à compter du 01 septembre 2016,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ce « bail professionnel dérogatoire ».

MOTION COMMUNE D'ANNEMASSE AGGLO ET DE SES COMMUNES MEMBRES SUR LE PROJET DE LIAISON AUTOROUTIERE CONCEDEE MACHILLY – THONON LES BAINS

L'Etat a engagé une phase de concertation publique du 18 janvier au 18 mars 2016 sur le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains. La commune d'Etrembières, ainsi qu'Annemasse Agglo et les autres communes du territoire de l'agglomération ont souhaité donner un avis commun sur le projet.

Le territoire du genevois français et du Chablais connaissent une forte croissance démographique qui engendre une augmentation forte et régulière de la mobilité et donc du trafic automobile.

Les perspectives de développement montrent que cette tendance devrait se poursuivre, ce qui nécessite de proposer des solutions multimodales adaptées ; c'est pourquoi la commune d'Etrembières soutient de longue date le projet de désenclavement multimodal du Chablais, tant dans sa dimension routière que ferroviaire.

La nécessité d'aller au bout du projet pour limiter ses impacts négatifs, tant sur le volet routier...

Nous notons qu'à ce jour plusieurs composantes du projet ont été engagées, mais que deux volets sont encore au « point mort » :

- La liaison A40-Chasseurs, fondamentale pour connecter le désenclavement du Chablais à l'autoroute, et dont les dysfonctionnements actuels (dangerosité, saturations récurrentes) demandent une action rapide et vigoureuse au bénéfice de l'ensemble de la Haute-Savoie du nord.

- La liaison Veigy – Machilly, prévue en complément du projet Machilly – Thonon-les-Bains afin d’assurer l’écoulement depuis le Chablais du trafic pendulaire en direction de Genève :
 - o Si nous savons que la réalisation de cette infrastructure est aujourd’hui complexe, elle nous semble fondamentale pour limiter les flux de frontaliers traversant l’agglomération annemassienne en provenance du Chablais,
 - o A défaut de sa réalisation, nous serons extrêmement vigilants quant à la manière dont le projet de désenclavement du Chablais limite l’impact des flux pendulaires sur le réseau viaire, notamment sur les grands axes de l’agglomération annemassienne et sur les secteurs ruraux des communes longeant le Foron.

...que sur le volet transport public.

Le département de la Haute Savoie et les collectivités territoriales du Chablais se sont engagées à réaliser un Bus à Haut Niveau de Service entre Thonon-les-Bains et Veigy, ainsi que des P+R ferroviaires le long du Léman Express.

L’agglomération d’Annemasse soutient ces projets et s’est engagée à développer un système de mobilité qui s’appuie :

- sur une offre alternative performante aux véhicules individuels motorisés en particulier dans les centres urbains,
- sur la mise en place de P+R (notamment ceux de Machilly et des Chasseurs pour le secteur concerné).

La mise en place de ce système demande de réorganiser la circulation en périphérie de l’espace urbain, afin de laisser de la place aux transports publics dans les centres.

C’est pourquoi Annemasse Agglo, toujours vigilante à assumer ses responsabilités en matière de circulation automobile, s’est engagée avec le département sur l’amélioration du nœud d’Etrembières et des voies (quais d’Arve) qui permettent de redistribuer la circulation sur les différents axes de l’agglomération.

Mais cet effort ne peut être envisagé que si un système routier efficace assure la liaison entre le genevois, la basse vallée de l’Arve et le Chablais, permettant de réduire les flux de transit au cœur de l’agglomération.

Là encore, pour obtenir un système de mobilité efficace, tant dans l’agglomération annemassienne que dans les bassins limitrophes, tout le nord de la Haute-Savoie a besoin d’une liaison A40-Chasseurs nettement plus performante qu’aujourd’hui.

Cette amélioration doit impérativement être faite au plus tôt, et en tous cas avant la réalisation de l’infrastructure Machilly – Thonon-les-Bains.

Points de vigilance :

L’analyse du dossier proposé à la concertation appelle plusieurs points de vigilance liés à l’augmentation du trafic et à son impact sur le réseau routier d’Annemasse Agglo :

- Augmentation du trafic en direction de Genève via les douanes du nord de l’agglomération situées sur les RD 2 et RD 15 (Carra, Cornières, Renfile, Moniaz) situées sur des voies à faible gabarit dans des secteurs bâtis inadaptées à un fort trafic,

- Augmentation du trafic entre l'autoroute A 40 et le carrefour des Chasseurs à la fois sur la RD 903 (liaison Chasseurs – Findrol) et la RD 1206 en direction d'Annemasse et d'Etrembières,
- Augmentation du trafic sur les voies de raccordement à la RD 903 notamment la RD 907/route de Taninges et la RD 9 (Findrol – Pont de Fillings).

Annemasse Agglo souhaite vivement que dans le cadre de la concertation une analyse complète des impacts du projet sur ces flux soit effectuée.

Par ailleurs, le territoire souhaite que l'articulation de ce projet avec le projet suisse de nouvelle traversée du lac, envisagé par le canton de Genève à l'horizon 2025-2030, soit étudiée.

Enfin, il est préconisé que le coût du péage de la nouvelle liaison soit modéré pour ne pas limiter son attractivité, comme constaté sur d'autres sections autoroutières départementales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **réaffirme** le soutien du territoire au projet de désenclavement multimodal du Chablais et en particulier à la liaison autoroutière concédée Machilly – Thonon-les-Bains,
- **affirme** la nécessité d'aménager rapidement en voie rapide la liaison A 40 Chasseurs via Findrol au plus tôt, et en tous cas dans un délai compatible avec la mise en service de la nouvelle liaison autoroutière, en veillant particulièrement à la limitation des nuisances pour les riverains.

En effet, ce barreau Findrol – Chasseurs a un rôle fondamental de voie d'accès et de transit privilégiée au Chablais. C'est un équipement fondamental pour soulager l'agglomération annemassienne des flux de grand transit et pour permettre à l'Agglo d'organiser un système de mobilité efficace, développé prioritairement sur les transports publics,

- **soutient** le projet de Bus à Haut Niveau de Service entre Thonon-les-Bains et Veigy et les différents projets de P+R,
- **demande** l'étude des impacts en matière de flux et la réflexion sur des mesures d'accompagnement qui en découlent, notamment entre Machilly et l'A 40 et sur les liaisons en direction de la Suisse,
- **demande** de donner des éléments de perspective à plus long terme sur le projet pour tenir compte du nouveau projet genevois de traversée du lac,
- **préconise** un tarif du péage modéré pour l'utilisateur afin de garantir l'attractivité de la liaison autoroutière.

QUESTIONS DIVERSES

*** Attribution du « logement d'urgence »**

Suite à l'incendie d'une maison située impasse des Faux Monnayeurs au Pas de l'Echelle, il est proposé d'attribuer à la famille sinistrée le « logement d'urgence », situé dans l'ancienne école du Pas de l'Echelle.

Ce logement serait attribué pour une durée de six mois, avec un loyer hors charges de 327 € et une provision pour charges de chauffage de 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** l'attribution du « logement d'urgence » à cette famille sinistrée,
- **fixe** le montant du loyer mensuel à 327 € et la provision pour charges de chauffage à 50 €.

*** Informations diverses**

- Monsieur le Maire rappelle que la commune a été saisit, ainsi que Veyrier, le SM3A et Annemasse Agglo, par des associations suite à plusieurs pollutions vers les étangs. Elles proviendraient de collecteurs implantées en Suisse, qui se déverseraient du côté français. Des investigations complémentaires sont encore menées, car les problèmes ne sont pas encore tous résolus.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des hélicoptères survoleront à très basses altitude les lignes HTA de la commune, entre le 11 mars et le 31 mars 2016. Ces survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés, supports déformés.
- Monsieur le Maire annonce que le commissariat d'Annemasse dispose d'un véhicule banalisé avec radar embarqué, effectuant des contrôles routiers sur l'ensemble de l'agglomération annemassienne.
- Monsieur le Maire indique qu'au niveau du chemin des Iles, les travaux d'assainissement devraient débuter le 14 mars 2016, et que le chantier pour le nouvel immeuble (55 logements, dont 13 sociaux) devrait commencer le 21 mars 2016. Quant à l'aménagement de la traversée du Chef-lieu, la réalisation de l'enrobé est en cours.
- Madame LEBEURRE rappelle que le CCAS organise une « Après-midi dansante » le dimanche 03 avril 2016, à partir de 15 h à la salle des fêtes. Le prix de l'entrée a été fixé à 5 €.
- Madame MICHEL souhaite préciser que l'initiation aux premiers secours, dispensée par la « Croix Blanche », était très bien. Elle annonce qu'une journée « Prévention » est organisée le 16 avril 2016, au prix de 70 € (50 € si plusieurs inscriptions).
- Madame MORIAUD annonce que le tronçon autoroutier entre Annemasse et Saint Julien en Genevois devrait redevenir payant. Elle estime que ceci serait un soucis, notamment pour la commune, avec un développement des pollutions environnementales, sonores, visuelles et de graves risques pour la sécurité. Elle demande si un collectif ne pourrait pas être créé, avec le soutien des élus, des parlementaires, pour faire pression sur l'ATMB. Il est rappelé que c'est le Conseil Départemental qui avait « payé » la suppression du péage entre Annemasse et Saint Julien en Genevois. Il est proposé de discuter de ce dossier, et de saisir Annemasse Agglo, pour proposer une motion commune.

- Plusieurs élus se plaignent des coupes de bois effectuées par l'ATMB au niveau du giratoire sur la RD1206. Au-delà des problèmes de sécurité, cela risque d'entraîner de plus en plus de bruit dans le village.
Il est demandé de voir avec l'ATMB la possibilité d'installer un mur anti-bruit, et de prévoir une réfection de la chaussée.

La séance est levée à 21 h 10.

Le Secrétaire de séance